

Commune
LE CHEYLARD
(Ardèche)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Du Maire du CHEYLARD

Arrondissement
Tournon/Rhône

ARRETE N° 2026 / 91

ARRETE
de DELEGATIONS de FONCTIONS aux ADJOINTS
de DELEGATIONS SPECIALES à des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire de LE CHEYLARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23.

Vu la Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et ç la proximité de l'action publique, alinéa III, modifiant l'article L.2122-7-2 du CGCT, Vu le 4^{ème} alinéa du Chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée),

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des Adjointes en date du dimanche 22 mars 2026,

LISTE DES ADJOINTS

M. Antony CHEYTION, 1^{er} Adjoint
Mme Monique PINET, 2^{ème} Adjoint
M. Noël MAISONNIAC, 3^{ème} Adjoint
Mme Brigitte SECCO, 4^{ème} Adjoint
M. Mickaël ARNAUD, 5^{ème} Adjoint
Mme Brigitte CHANEAC, 6^{ème} Adjoint

Vu la délibération du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

Etant rappelé que l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales a introduit, un assouplissement dans le régime des délégations d'attributions données par le conseil municipal au Maire, en permettant à celui-ci de subdéléguer les décisions à prendre à un adjoint ou un conseiller municipal, dans les conditions fixées à l'article L 2122-18, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation.

Ainsi, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil municipal.

Considérant la nécessité, pour la bonne administration locale, de déléguer aux Adjointes un certain nombre d'attributions relevant :

- de l'état civil, des affaires économiques, de la communication
- du tourisme, des associations, du sport et de la jeunesse
- des travaux, de l'environnement et du domaine forestier
- des affaires sociales et des affaires scolaires
- de l'urbanisme et du patrimoine
- des finances
- de l'animation, de la culture et des loisirs
- de la vie locale
- de la sécurité (Plan Communal de Sauvegarde – PCS),

ARRETE

Article 1 : FINANCES-ADMINISTRATION GENERALE-ETAT CIVIL:

M. Antony CHEYTION

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Antony CHEYTION, Premier Adjoint**, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de **l'état civil**.

Il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Antony CHEYTION, 1^{er} Adjoint**, à l'effet de signer tous les documents, courriers se rapportant aux **finances et à l'administration générale** et assurera, en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions intéressant les finances.

Monsieur Antony CHEYTION en sa qualité de Premier Adjoint, reçoit également une délégation générale de signature.

Article 2 : COMMUNICATION-AFFAIRES ECONOMIQUES-RESSOURCES HUMAINES-ADMINISTRATION GENERALE

Délégation permanente est donnée à **Madame Monique PINET, Adjointe**, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de **l'état civil**.

Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Délégation permanente est également donnée à **Madame Monique PINET** à l'effet de signer tous les documents, courriers se rapportant à la **communication**, aux **affaires économiques**, aux **Ressources Humaines** et à **l'administration générale**.

Elle reçoit également une délégation générale de signature.

Article 3 : TRAVAUX - DOMAINE FORESTIER :

M. Noël MAISONNIAC

Délégation permanente est donnée à **M. Noël MAISONNIAC, Adjoint**, à l'effet de signer tous les documents, courriers se rapportant aux **travaux communaux**, à **l'environnement** et au **domaine forestier** et assurera, en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions intéressant les domaines précités.

La plupart des Adjoints étant toujours en activité professionnelle, **M. Noël MAISONNIAC** sera appelé plus régulièrement à signer tous documents émanant de l'exécutif, **eu égard à sa disponibilité**.

A cet effet, il reçoit également une **délégation générale de signature**.

Article 4 : AFFAIRES SOCIALES - AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme Brigitte SECCO

Délégation permanente est donnée à **Mme Brigitte SECCO, Adjointe**, à l'effet de signer tous les documents, courriers se rapportant aux **affaires sociales** et aux **affaires scolaires** assurera, en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions intéressant les affaires susmentionnées.

Article 5 : URBANISME - ENVIRONNEMENT :

M. Mickaël ARNAUD

Délégation permanente est donnée à **M. Mickaël ARNAUD Adjoint**, à l'effet de signer tous les documents, courriers se rapportant à **l'urbanisme** et à **l'environnement** et assurera, en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions intéressant l'urbanisme et l'environnement.

Il reçoit également une délégation générale de signature.

Article 6 : ANIMATION-CULTURE-PATRIMOINE-AGENDAS DES SALLES COMMUNALES :

Mme Brigitte CHANEAC

Délégation permanente est donnée à **Mme Brigitte CHANEAC, Adjointe**, à l'effet de signer tous les documents, courriers se rapportant à **l'Animation**, la **Culture**, au **Patrimoine et aux agendas de salles communales** et assurera, en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions intéressant ces affaires.

Elle reçoit également une délégation générale de signature.

Article 7 : Certains Adjoint précités bénéficient des délégations de signature en l'absence du Maire, dans les domaines les concernant.

Article 8 : MODALITES D'APPLICATION

- M. Antony CHEYTION, 1^{er} Adjoint
- M. Monique PINET, 2^{ème} Adjoint
- M. Noël MAISONNIAC, 3^{ème} Adjoint
- M. Brigitte SECCO, 4^{ème} Adjoint
- M. Mickaël ARNAUD, 5^{ème} Adjoint
- Mme Brigitte CHANEAC, 6^{ème} Adjoint

nous rendront compte, de façon suivie, de leurs activités et des projets élaborés dans le cadre de leurs délégations respectives. Ils sont également chargés de prendre au nom du Maire, en cas d'empêchement de sa part, les décisions prévues par l'article L 2122-22 du C.G.C.T. pour lesquelles il a reçu délégation, ainsi que de toutes actions à engager dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), si nécessaire.

Article 9 : DELEGATIONS SPECIALES

Des délégations spéciales sont confiées à :

- ⇒ **M. Roger PERRIN : Tourisme et Sport**
- ⇒ **Mme Karine CLAUZIER : Jeunesse, Associations, Jumelage**

Lesquels nous rendront compte, de façon suivie, de leurs activités et des projets élaborés dans le cadre de leurs délégations respectives.

Article 10 : NOTIFICATION - AMPLIATION

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux l'intéressés et dont une ampliation sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Procureur de la République,
- ⇒ Monsieur le Trésorier,
- ⇒ Madame la Sous-préfète de Tournon / Rhône.

Fait à LE CHEYLARD, le 23 mars 2026








Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Signatures du Maire et des Adjointes
- SPECIMENS -

Suite :

- › aux élections Municipales du 15 mars 2026
- › à l'élection du Maire et des Adjointes du 22 mars 2026

	FONCTION	SIGNATURE
CHABAL Jacques	Maire	
CHEYTION Antony	1 ^{ère} Adjoint	
PINET Monique	2 ^{ème} Adjoint	
MAISONNIAC Noël	3 ^{ème} Adjoint	
SECCO Brigitte	4 ^{ème} Adjoint	
ARNAUD Mickaël	5 ^{ème} Adjoint	
CHANEAC Brigitte	6 ^{ème} Adjoint	

Fait à LE CHEYLARD, le 23 Mars 2026

Le Maire,
Dr Jacques CHABAL



